

Réponse du Conseil administratif à la motion M059A-2022

relative à l'objet suivant

Pour la mise en place d'un plan de mobilité scolaire à Lancy

PRÉAMBULE

Par la motion du 26 janvier 2023, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier les opportunités et les coûts de la mise en œuvre de plans de mobilité scolaire (PMS) à Lancy, en tenant compte des mesures existantes.

La mobilité scolaire : un enjeu qui demande une réponse par la Ville de Lancy

Le Conseil administratif reconnaît la nécessité de promouvoir et sécuriser les trajets scolaires pour les élèves lancéens à la fois pour des raisons de sécurité mais également pour des raisons de santé, de qualité de vie et pour la protection du climat.

Bases légales, documents de référence et responsabilités des pouvoirs publics

La Constitution fédérale (art. 19 et 62), garantit le droit à un enseignement de base suffisant et gratuit. Selon la jurisprudence et la doctrine, les enfants et les jeunes disposent donc d'un droit constitutionnel à un trajet scolaire acceptable qui leur permette de se rendre à l'école. L'acceptabilité doit être étudiée en fonction des cas d'espèces et dépend notamment des caractéristiques de l'élève ainsi que de la nature (ex : distance, la dénivellation ou la topographie) et de la dangerosité du chemin. La loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR; art. 2 en relation avec l'art. 6) et la loi fédérale sur la circulation routière (LCR; art. 6a) prévoit que les cantons et les communes ont la responsabilité de rendre les chemins et les routes accessibles avec le moins de danger possible¹.

À Genève, le plan d'action cantonal de la mobilité douce 2015-2018 comporte une fiche de mesures spécifiques aux trajets de l'école. Il précise que l'Etat de Genève soutient et encourage la mise en place de plan de mobilité scolaire dans les établissements scolaires. Le plan d'action cantonal de la mobilité douce 2019-2023 ne fait pas de référence explicite aux plans de mobilité scolaire, mais il prévoit comme action la promotion de la mobilité douce auprès des élèves du DIP. Il a également pour objectif la mise en service de cinq nouvelles lignes Pédibus, démontrant ainsi une volonté continue de promouvoir la mobilité douce auprès des enfants sur le chemin de l'école et en général. Le plan d'action cantonal de la mobilité douce 2019-2023 rappelle que les communes sont tenues d'aménager et d'entretenir leur domaine public afin de garantir la sécurité et le confort de tous les utilisateurs, y compris ceux privilégiant la mobilité douce. Il incombe donc aux communes de planifier et de financer les infrastructures nécessaires pour répondre aux besoins et d'assurer l'entretien des aménagements déjà en place. Les communes partagent ainsi avec le Canton la responsabilité de répondre à la loi sur la mobilité douce (H 1 80 – LMD) en sécurisant de manière adéquate leur réseau pour les modes doux².

¹ Degener S., Marthaler K., Schürch B., Studer S., Uhr A. Trajets scolaires: guide de planification de la mobilité scolaire. Berne : Bureau de prévention des accidents BPA; 2022. Documentation technique 2.365

² Plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023, Etat de Genève, 2021.

À Lancy, le Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) 2020 vise à encourager la mobilité douce à l'échelle communale. Il s'intéresse à certains déplacements spécifiques, notamment les déplacements inter-quartiers, et à ceux qui permettent l'accès aux équipements publics répartis sur le territoire lancéen. En effet, le PDCP vise, entre autres, à connecter les équipements communaux entre eux tout en favorisant la mobilité piétonne entre les zones d'habitat et ces équipements. Dans cette optique, une démarche de concertation a été mise en place avec trois groupes d'utilisateurs qui parcourent quotidiennement la commune dont une classe de l'école En Sauvy. Cette initiative a permis de relever certaines problématiques liées à l'accessibilité à l'école, soulignant ainsi l'importance d'améliorer et sécuriser les itinéraires de mobilité douce.

Contexte

Sécurité

En Suisse, le rapport *Sinus 2022* du Bureau de prévention des accidents (BPA), a recensé 184 accidents graves, dont deux mortels, chez les enfants âgés de 0 à 14 ans en 2021.

Un peu moins de la moitié des enfants grièvement blessés étaient à pied et quelque 29 % se déplaçaient sur un vélo classique. La moitié de ces accidents graves impliquant des vélos classiques et un tiers de ceux qui touchent les enfants à pied surviennent sur le trajet scolaire³.

Climat, environnement et santé

Par ailleurs, le trafic motorisé lié à la dépose des enfants par leurs parents contribue à l'augmentation des émissions de CO2 et autres polluants atmosphériques entraînant des conséquences directes sur la santé, l'environnement ainsi que sur le climat. En effet, selon le plan climat cantonal, 26% des émissions de CO2 sont dues à la mobilité terrestre. Dans cette optique, le plan climat cantonale prévoit des mesures qui visent à réduire de 40% d'ici 2030 les déplacements en trafic individuel motorisé⁴.

La Ville de Lancy a également identifié la mobilité comme l'une des thématiques de son plan climat communal, validé par le Conseil administratif le 12 décembre 2023. Ce dernier prévoit des mesures et des objectifs à atteindre liés à la mobilité, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre à la fois sur le territoire communal et au sein de l'administration. Parmi les mesures liées à la mobilité, le plan climat de la Ville de Lancy prévoit de développer la mobilité piétonne et cyclables. Cela implique notamment l'extension et l'amélioration du réseau piétons et cyclables, ainsi que la mise en œuvre d'actions de communication afin d'encourager le report modal vers des modes de déplacements durables.

Qualité de vie

Les trajets pour se rendre à l'école sont des moments et des espaces de rencontres, de découvertes, de jeux, de socialisation et d'autonomie des enfants. Améliorer l'aménagement des cheminements permet aux usagers de se les approprier et d'initier diverses activités⁵.

³ Hertach P, Achermann Stürmer Y, Allenbach R, Huwiler K, Niemann S, Uhr A. Sinus 2022. Niveau de sécurité et accidents dans la circulation routière en 2021. Berne : BPA, Bureau de prévention des accidents; 2022. DOI 10.13100/BPA.2.469.02.2022

⁴ PLAN CLIMAT CANTONAL 2030 – 2 e génération. République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Service cantonal du développement durable (SCDD); 2021.

⁵ Mobilité d'avenir, Les enfants expert-es de leurs parcours quotidiens, ATE Associations transports et environnement, 2020

Une démarche adoptée par plusieurs communes

Plusieurs communes genevoises, dont Vernier, Collonge-Bellerive, Genève, Genthod, Meyrin, ont adopté un PMS ainsi que des communes du Canton de Vaud, du Valais, de Fribourg et de Neuchâtel.

A l'aide d'une démarche participative réalisée dans le cadre de leur PMS, ces communes ont pu acquérir une meilleure compréhension des déplacements liés aux établissements scolaires tout en proposant des solutions qui prennent en considération les problèmes identifiés par les usagers.

MESURES EFFECTUÉES

Sécurisation des trajets scolaires

La sécurité des écoliers sur le trajet scolaire est un objectif phare pour la Ville de Lancy. Elle a déjà mené plusieurs études visant à évaluer et améliorer les conditions de sécurité des élèves :

En 2023, une analyse du trajet scolaire entre le quartier de la Chapelle et l'école du Bachet a été menée à la suite d'un débordement d'effectif scolaire entre l'école Le Sapay et l'école du Bachet. Cette analyse a permis l'évaluation de deux cheminements en répertoriant tous les points accidentogènes.

En parallèle, trois études ont été menées en 2023 afin d'améliorer la sécurité des usagers aux abords des écoles du Bachet, de Tivoli et des Palettes. Ces trois études ont permis d'analyser les abords directs des préaux et des écoles accessibles aux véhicules motorisés afin d'améliorer la sécurité des usagers avec la mise en place de mesures réalisables à court terme : signalisation verticale, marquage, augmentation du mobilier urbain sur les chemins, taille d'arbustes, mesures ponctuelles de modification de la circulation ainsi que des mesures d'aménagements.

MESURES PRÉVUES

Sécurisation des trajets scolaires

Les études réalisées aux abords des écoles du Bachet, de Tivoli et des Palettes ont ainsi permis d'évaluer leurs abords routiers et de définir les mesures à prendre dès 2024 afin de remédier aux potentielles menaces pour la sécurité des enfants.

En 2024, les écoles des Morgines, de la Caroline et du Petit-Lancy feront l'objet d'une étude similaire toujours dans l'optique d'améliorer les infrastructures et les dispositifs de circulation aux abords des établissements scolaires.

Plans de mobilité scolaire

Les PMS ont également pour objectif d'améliorer et de sécuriser la mobilité des écoliers. La valeur ajoutée de l'élaboration d'un plan de mobilité scolaire réside dans la prise en compte des besoins spécifiques des usagers, en particulier ceux des enfants, grâce à une démarche participative. De plus, les plans de mobilité scolaire permettent de sensibiliser et accompagner la population à adopter des moyens de transports doux et actifs bénéfiques pour la santé, la qualité de vie et l'environnement. Ce sont donc des démarches complémentaires réunissant des mesures d'aménagement, d'infrastructures et de dispositifs de sécurité ainsi que de communication et de sensibilisation auprès de la population.

C'est dans cette optique et pour donner suite à la demande du Conseil municipal que la Ville de Lancy a pris la décision d'élaborer des plans de mobilité scolaire (PMS) pour l'ensemble des écoles sur son territoire :

1. Ecole Cérésole
2. Ecole Caroline
3. Ecole des Morgines
4. Ecole de Tivoli
5. Ecole du Petit-Lancy
6. Ecole du Plateau
7. Ecole des Palettes
8. Ecole du Bachet-de-Pesay
9. Ecole En-Sauvy
10. Ecole de Pont-Rouge
11. Ecole intercommunale Le-Sapay*

* Pour l'école intercommunale Le-Sapay, le service de l'aménagement du territoire sollicitera la commune de Plan-les-Ouates afin d'évaluer son intérêt et sa volonté de contribuer financièrement à la mise en œuvre du plan de mobilité scolaire. La concrétisation de ce projet dépendra exclusivement de la participation financière de la commune de Plan-les-Ouates.

Le plan annuel des investissements 2024 prévoit une ligne d'intentions d'investissement de Fr. 340'000.-- TTC pour la réalisation de l'ensemble des Plans de Mobilité Scolaire de la Ville de Lancy.

En raison des coûts impliqués pour la réalisation de l'ensemble des plans de mobilité scolaire, le Conseil administratif a anticipé une demande de crédit d'étude pour 2024 à hauteur de maximum Fr. 340'000.--.

Conformément aux accords internationaux sur les marchés publics, un appel d'offres doit être mené. Une fois ce dernier réalisé, une demande de crédit d'étude sera soumise au Conseil municipal.

En cas d'acceptation, les plans de mobilité scolaire pourront démarrer permettant ainsi d'améliorer les trajets entre le domicile des élèves et les écoles de Lancy.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

1. Réponse motion 14 mars 2024
2. Procédure d'appel d'offres (Fin février - Mai 2024)
3. Demande de crédit d'étude (Septembre - Décembre 2024)
4. Signature du contrat avec mandataire (Décembre 2024)
5. Début de réalisation des plans de mobilité scolaire selon calendrier proposé par les mandataires (dès janvier 2025).